



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Séminaire du 3 novembre 2020

-

« Eco-énergie-tertiaire »

Programme :

10h-12h30 : Conférence plénière

- *Avancement du dispositif*
- *Etat d'avancement de la communication*
- *Retour d'expérience de démarches de communication menées dans les territoires*
- *Base de données des assujettis*
- *Procédures de suivi et de contrôles par les services de l'Etat*

12h30 – 14h : PAUSE

14h-15h30 : Atelier par groupe restreint :

- Atelier 1 : Comment communiquer sur Eco-énergie-tertiaire dans mon territoire ?*
- Atelier 2 : Quel soutien apporter aux collectivités territoriales ?*
- Atelier 3 : Quel suivi et quel contrôle des assujettis mettre en place ?*
- Atelier 4 : Quel accompagnement pour le secteur privé ?*

Modalités de participation :

Ce séminaire se déroulera entièrement par visioconférence. Les liens de connexion seront transmis aux personnes inscrites.

Cet évènement est à destination exclusive :

- des DREAL, DDT(M) et DEAL
- du CEREMA
- des Directions régionales de l'ADEME
- des permanents des structures membres du Réseau Bâtiment Durable
- des Conseillers en énergie partagés

Les ateliers sont limités à une seule personne par entité et devront être choisis par les participants au moment de l'inscription. Ils donneront lieu à une restitution écrite à la suite du séminaire.

Inscriptions :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSekjVNTeXJ-cFMARyL_kbwuaY5rde6LscXkkv-aXmzMhYqW3A/viewform?fbzx=2443858786459433403

Date limite d'inscription : 30 octobre 2020

Contact :

Qc4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Description des ateliers

Atelier 1 : Comment communiquer sur Eco-énergie-tertiaire dans mon territoire ?

Il s'agit de partager les expériences et idées de chaque participant afin de définir les meilleures modalités de communication à utiliser sur son territoire pour relayer efficacement le dispositif « Eco-énergie-tertiaire. Quel calendrier ? Quelles sont les cibles ? Comment les toucher ? Par quels moyens ? etc.

Atelier 2 : Quel soutien apporter aux collectivités territoriales ?

Cet atelier permettra d'appréhender les différentes aides en place pour les bâtiments publics (Plan de relance, aides de la Banque des territoires, de l'Ademe, etc.) qui peuvent être mobilisées. Il s'agira d'étudier comment en faire profiter efficacement les collectivités territoriales. Il servira également à déterminer quelles informations il est nécessaire de communiquer, et comment. La question du conseil à mettre en place sera également abordée.

Atelier 3 : Quel suivi et quel contrôle des assujettis mettre en place ?

La durée du dispositif implique la mise en place d'un suivi fin et précis des assujettis afin d'être en mesure d'évaluer l'atteinte des objectifs année après année et de garantir le respect de chaque échéance fixée. Des contrôles et sanctions par les services de l'Etat sont également prévues par la loi. Cet atelier permettra donc de créer de l'intelligence collective pour définir des pistes d'organisation à adopter dans ces tâches essentielles au succès d'Eco-énergie-tertiaire.

Atelier 4 : Quel accompagnement pour le secteur privé ?

Le secteur tertiaire privé est massivement concerné et nécessite également un appui pour respecter les exigences d'économie d'énergie. Il s'agit donc de réfléchir aux meilleures modalités de soutien de ce secteur, en articulation avec les dispositifs déjà existants (Plan de relance, programme SARE, etc.).